

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE **SAINT-FLORENT**

Séance du 01 août 2024

Nombre de membres

. Afférents au C.M.
19

. En exercice :
19

. Qui ont pris part à la
délibération :

Vote : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

DATE DE LA
CONVOCAION
26/07/2024

DATE AFFICHAGE
02/08/2024

L'an deux mille vingt-quatre,
et le premier août

à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claudy OLMETA Maire

Présents : Messieurs BENVENUTI, COSTA, HLUICKA, PAOLINI, SIMONETTI-MALASPINA et Mesdames LOUIS, SANCIU, SCOTTO, SEBASTIANI, VOLELLI.

Procurations : Mme FERRAGUTI à Mme SANCIU, Mme GUARDINI à Mr COSTA, Mr MORELLI à Mr HLUICKA et Mme ROVERE à Mr OLMETA.

Absents : Mr FEYDEL, Mr PANZA, Mme PONZEVERA et Mr POLI

Mr HLUICKA Antony a été nommé(e) secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

REALISATION D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT AU LIEU DIT CHEMIN DES VIGNES

Le Maire rappelle au Conseil que le mur de soutènement actuel s'affaisse, et que le secteur est de plus en plus passant.

Ainsi il convient de réaliser un mur de soutènement au lieu-dit chemin des Vignes pour assurer la sécurité des usagers.

Le montant des travaux s'élèverait à **27 375,00 € HT.**

Le plan de financement s'établissant comme suit :

Organismes	%	Montant HT
CDC	60,00	16 425,00
Commune	40,00	10 950,00
TOTAL	100,00	27 375,00

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Le conseil ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les travaux de réalisation d'un mur de soutènement au lieu-dit chemin des Vignes et le plan de financement ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afin de mener à bien ces travaux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 27 juin 2024.